

Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous présente :

LE PARCOURS ENVIRONNEMENT EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Une initiative pour soutenir les entreprises artisanales. Agissez en acteur responsable de votre environnement dans l'intérêt de votre entreprise, de vos clients et de la planète !

Avec le Parcours environnement, j'agis pour mon entreprise et pour la planète. Le Parcours environnement démarre avec le volet énergie. Un choix stratégique pour économiser de l'énergie et donner du potentiel à son activité.

Aujourd'hui une opération d'aide et de soutien, demain un passage obligé. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous accompagne dans chaque étape du Parcours environnement et vous permet ainsi de bénéficier de diagnostics et de propositions personnalisés, d'améliorer vos conditions de travail, de répondre aux attentes de votre clientèle.

Laissez le développement durable entrer en douceur dans votre entreprise. Un choix de parcours pour identifier, valoriser et consolider vos bonnes pratiques. Des étapes pour envisager de nouvelles actions et contribuer ainsi au développement économique de votre entreprise.

Prenez de l'avance...

**Parcours
environnement**
artisans gagnants

UN PARCOURS EN 3 ÉTAPES

Opération cofinancée ADEME et Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur



> LE DIAGNOSTIC

Si on commençait par un bilan de vos consommations ?

UNE DEMI JOURNÉE AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE AVEC UN SPÉCIALISTE ENVIRONNEMENT DE LA CMA

- Analyse de vos factures énergétiques
- Recherche de vos points forts et des améliorations possibles
- Première réflexion sur vos économies et votre maîtrise d'énergie



> LA FORMATION

Le développement durable : comment faire ?

2 JOURS DE FORMATION RÉPARTIS EN DEMI-JOURNÉES

- Diminuer vos impacts sur l'environnement
- Motiver et impliquer vos salariés autour du développement durable
- Trouver des réponses aux problématiques propres à l'artisanat



> LA PROPOSITION PERSONNALISÉE

On construit avec vous !

3 JOURS D'EXPERTISE

Intervention d'un bureau d'étude sélectionné
Prise en charge à 70% par l'ADEME et le Conseil Régional
Coût résiduel à votre charge : 660 €

- Conseils et préconisations
- Suivi de votre projet
- Possibilité d'aides à l'investissement

Le Parcours environnement est ouvert à l'ensemble des artisans de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Comme toute opération, le Parcours environnement a une durée limitée. Pour toute information complémentaire, contactez la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de votre département (toutes les coordonnées sont accessibles sur le site crma-paca.fr).

Votre engagement dans l'ensemble du Parcours environnement vous permet de participer à une opération collective labellisée *Notre Région (N.R Eco Consommateur)* et de bénéficier ainsi d'une aide directe à l'investissement (AMI). Cette aide, allouée par le Conseil Régional et les Conseils Généraux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, peut représenter 30 % du coût d'investissement compris entre 6 000 et 30 500 euros H.T.

